

PROCES-VERBAL
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Mardi 12 avril 2005 à 19h30

Etaient présents :

M. RICHARD Bernard de BASSEVELLE - M. RONDEAU Jean-Marie de BUSSIERES - Mme BELDENT Jeannine, Mme DUPONT-PIERRE Nathalie de CHAMIGNY - M. SUSINI Jean-Paul de CHANGIS SUR MARNE - M. CHATENOU D Gilbert, M. TARTAR Gérard de CITRY - M. GOULLIEUX Pierre , M. LAROCHE Olivier, Mlle FARGET Amandine (suppléante) de JOUARRE - Mme RICHARD Marie, M. BIMBI Eric, M. MUNNIER Claude, Mme ABELOOS Edith, Mme BIMBI Françoise (suppléante), M. BEN MANSOUR Tarek, Mme BUSCH Geneviève, M. VILLEDIEU André, Mme GUILLONNEAU Françoise, M. MARTIN Benoît, M. CELERIER Daniel, M. FAYOLLE Serge de LA FERTE SOUS JOUARRE - M. FORTIER Patrick, M. BARRAULT Christian de LUZANCY - M. DELAITRE Michel de MERY SUR MARNE - M. FURNARI Francesco de NANTEUIL SUR MARNE - M. ROMANOW Patrick de REUIL EN BRIE - M. PERLICAN Claude, Mme ROBCIS Josselyne de SAACY SUR MARNE - M. GEIST Gérard de SAINTE AULDE - M. SPECQUE Claude, M. BOISDRON Patrick de ST JEAN LES DEUX JUMEAUX - M. RIGAULT Pierre de SAMMERON - M. ARNOULT Robert de SEPT SORTS - M. FOURMY Philippe de SIGNY SIGNETS - M. PRISE Guy, M. OFFROY Marcel de USSY SUR MARNE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. HINCELIN Hubert par M. SPECQUE Claude
M. LACOMBE Anne-Marie par M. SUSINI Jean-Paul
M. DE CUYPERE par M. FOURMY Philippe
M. BAR Jacques par Mme BELDENT Jeannine
Mme PONS Marie-Claire par Mme GUILLONNEAU Françoise
M. BOSDURE Dominique par M. LAROCHE Olivier
M. LA GRECA Michel par M. GOULLIEUX Pierre
M. DELAERE Hubert par M. RICHARD Bernard
M. LEFEVRE Jean-Jacques par M. RIGAULT Pierre
Mme PARIS Martine par M. FAYOLLE Serge
M. BOURGUIGNON Christian par M. PERLICAN Claude

Délégués non excusés :

M. YACOUB Olivier de La Ferté sous Jouarre

Secrétaire de séance :

M. RIGAULT Pierre

* * *

◆ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 29 MARS 2005

Madame RICHARD formule un certain nombre d'observations :

- **P 4, 2^{ème} §** : Madame RICHARD a indiqué que le budget n'est pas si serré « qu'il a pu être dit au cours de l'année »,
- **P 5, 1^{er} §** : Madame RICHARD n'a pas souligné la bonne gestion de la section de fonctionnement mais « la gestion excédentaire »,
- **P 8, 1^{er} §** : L'intervention de M. BIMBI était plus complexe ; il a notamment regretté que la subvention versée à CAP BRIARD n'ait pas été à la hauteur de la demande de cette association,

M. BIMBI intervient à cette occasion et regrette également le montant de la subvention allouée aux associations socio éducatives des collèges qui, souligne-t-il, a augmenté de 24 centimes entre les budgets 2004 et 2005.

- **P 8, 2^{ème} §** : Madame RICHARD juge exaspérante, non les subventions aux associations, mais la façon dont elles sont traitées.

Madame RICHARD précise aussi ne pas avoir dit que l'association «KALIFUDA» doit recevoir 20 000 €, mais qu'elle « devrait, à son sens, recevoir 20 000 € ».

Madame RICHARD avait aussi fait observer, à la suite de remarques de Monsieur RIGAULT, et au regard du compte administratif, qu'il aurait pu ne pas être fait appel à l'emprunt en 2004.

Madame BELDENT répond qu'il sera fait des observations au sujet du compte administratif par Monsieur LAROCHE, pour démontrer clairement qu'il n'a pas été fait appel à l'excédent, afin de ne pas fragiliser encore davantage le budget.

Monsieur FOURMY à propos de la P 7, précise : il n'a pas estimé que le budget ne traduit pas une politique, mais qu' « un budget doit traduire une politique ».

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
A LA MAJORITE ABSOLUE (1 ABSTENTION : MME RICHARD),
APPROUVE CE PROCES VERBAL**

* * *

Madame BELDENT rappelle que l'ordre du jour est consacré à l'examen du projet de budget 2005 des « SERVICES GENERAUX » avec l'examen d'une lettre de l'association « KALIFUDA » pour une demande de subvention nouvelle, et que deux questions seront ensuite abordées :

- l'examen d'une lettre de l'association « ELAN », sollicitant une caution pour un emprunt destiné à la construction d'un CAT, qui a été adressée à l'ensemble des délégués,
- l'examen d'une lettre de la commune de La Ferté sous Jouarre relative au déménagement de l'association « CARED ».

* * *

SERVICES GENERAUX

◆ BUDGET UNIQUE 2005 « SERVICES GENERAUX » :

Monsieur LAROCHE informe les délégués de la réunion conjointe du bureau et de la Commission des Finances du 07 avril 2005, qui a permis de définir un certain nombre de démarches :

- celui d'un travail de suivi de l'évolution des dépenses et recettes en 2005 à l'attention des délégués,
- à la suite de la note établie par Monsieur GEIST au sujet de l'attribution des subventions aux associations (approuvée par les emails de Mrs BOIDRON et CHATENOUD) celui d'une définition générale et rigoureuse de fixation des critères d'attribution,
- l'explication du recours à l'emprunt pour faire face aux dépenses d'investissement et prévenir toute difficulté de trésorerie à court et moyen terme.

A la suite d'une question de Monsieur FURNARI, Madame BEDENT rappelle que le nouveau projet de budget reprend les modifications résultant de l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), et du maintien des taux d'imposition, telles qu'elles figurent dans sa lettre du 05 avril 2005 aux délégués, ainsi que les modifications arrêtées lors de la dernière séance du Conseil à propos des subventions (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation Marne Ourcq, Agence Numérique du Pays Fertois et «Kalifuda»).

Monsieur CELERIER souhaite formuler la déclaration suivante :

**Intervention pour le Conseil de la Communauté de Communes du
12 avril 2005**

Madame la présidente, mesdames et messieurs les conseillers,

J'aimerais vous exposer les raisons pour les quelles je vais voter contre le budget 2005 présenté ce soir.

Comme je l'ai déjà dit lors du vote du 29 mars 2005 ce budget ne fait apparaître aucun dynamisme et aucune ambition.

Mais si nous prenons en compte vos explications qui obligent à la prudence il reste que la nouvelle répartition des dépenses de fonctionnement après intégration de l'augmentation de la DGF pose beaucoup de questions.

Dès la connaissance de la nouvelle DGF des augmentations variées ont été proposées sur plusieurs postes. Je vous demande de m'excuser par avance de la succession de chiffres qui va suivre, mais chacun peut les retrouver dans le document budgétaire qui lui a été remis ce qui facilitera la compréhension.

En achats de prestations de services, on passe de 6 500€ à 21 637€ , en Energie Electricité de 134 600€ à 144 600€, les autres fournitures non stockées passent de 90 000€ à 100 000€, le poste Bâtiment évolue de 150 000€ à 200 000€, les transports collectifs de 420 000€ à 430 000€ pour et enfin les dépenses imprévues de 200 000€ à 290 000€.

Nous avons ainsi, entre fin mars et ce nouveau budget, une dispersion de 100.000 euros en différents postes. Ce n'est pas une petite somme. Mais l'écart est encore plus important si l'on compare ces prévisions avec les dépenses réelles des deux exercices 2003 et 2004. On pourrait en dire autant pour le poste communication dont le budget semble doubler tous les ans passant de 14.000 euros de dépenses réelles en 2003 à 30.000 en 2004 et à 60.000 prévus pour 2005. Sur ces six postes les dépenses proposées aujourd'hui sont de 956.000 euros. Elles représentaient 565.000 euros de dépenses réelles en 2004. C'est une augmentation de 69% qui est proposée, 390.000 euros.

Cette répartition fait penser que les recettes supplémentaires ont été ventilées de façon peu justifiée et surestimée et qu'en tout cas sans nouveaux projets il n'était pas nécessaire d'augmenter la fiscalité comme vous l'aviez pourtant inscrit au budget présenté il y a deux semaines.

Vous avez revu comme nous vous l'avions demandé les subventions de l'ANPF et de Kalifuda mais simplement par la somme dégagée de l'économie faite sur la contribution réelle demandée par le Syndicat Mixte Marne Ourcq. Néanmoins les nouvelles propositions ne sont pas à la hauteur de l'enjeu et le discours prudentiel développé décourage les demandes justifiées.

Je reconnais la nécessité de la prudence dans l'exercice budgétaire. Mais il y a de la marge entre prudence et excès.

Ce budget est excessif.

Le Compte administratif 2004 montre que les dépenses prévues ont été largement surestimées. Ce budget 2005 qui prend pour base le prévisionnel 2004 et non le réalisé suit la même tendance. Les dépenses y sont surévaluées. Des recettes prévisibles, comme la vente de terrains dans le cadre de la ZAC du Four Blanc à La

Ferté, sont absentes. Je ne critique pas cette absence, elle est justifiée puisque l'opération n'est pas réalisée. Je veux montrer par là qu'il y a encore des marges dans ce budget.

C'est pourquoi je pense qu'il aurait été préférable d'affecter une grande partie de cette nouvelle recette de DGF et de l'excédent 2004 à la section d'investissement.

Vous avez choisi de recourir à l'emprunt à hauteur de 750.000 euros, qui viennent financer en particulier les 250.000 euros de dépenses imprévues. Ce recours à l'emprunt entraîne des frais financiers qui viendront dès l'année prochaine grever directement le fonctionnement. C'est la reconduction de la politique de l'année dernière avec un emprunt à 200.000 euros injustifié qui sert uniquement à alimenter l'excédent.

Il me semble préférable d'utiliser tous nos moyens d'autofinancement, seule solution qui nous assure un avenir serein même si l'endettement de la Communauté de Communes n'a rien d'alarmant aujourd'hui.

Je propose donc que 250 000€ soient affectés en investissement, ce qui couvre les 250 000€ de dépenses imprévues, chiffre qui me semble également très élevé, sauf à identifier précisément des affectations attendues.

Je réitère les demandes déjà formulées concernant les attributions de subventions avec 20.000 euros pour le Festival « Le Son de l'Air ».

L'intégration de ces demandes conditionne mon vote de ce soir. Si elles ne sont pas prises en compte je voterai contre ce budget et j'appelle mes collègues à en faire autant ou à tout le moins à s'abstenir.

Je demande également à ce que le vote du budget ait lieu à bulletin secret.

Madame la présidente, mesdames et messieurs, je vous remercie.

Daniel Celerier
12 avril 2005

Madame BELDENT rappelle que ce budget a été établi en suivant des avis autorisés, comme les délégués le savent.

Monsieur LAROCHE réitère sa remarque quant à la nécessité de préserver l'excédent et de recourir à l'emprunt pour ne pas faire courir à l'avenir de risques évidents aux finances intercommunales.

Il souligne par ailleurs qu'un examen attentif des trois derniers comptes administratifs fait apparaître une gestion très serrée des dépenses et des recettes.

En effet, une étude comparée des recettes (titres) et des dépenses (mandats et couverture du capital de l'emprunt, qui n'est pas mandatée dont l'inscription budgétaire est obligatoire), souligne la faible marge de manœuvre dont dispose la Communauté de Communes.

En 2004, l'excédent fût de 74 000 € mais qui, rapporté aux dépenses prévisibles et non réalisées (personnel, transports notamment) et aux recettes exceptionnelles, aurait du en toute logique entraîner un déficit de l'ordre de 130 000 €.

Monsieur LAROCHE aborde le problème des subventions : les commissions et le bureau se sont prononcés en toute impartialité et avec le souci d'une bonne gestion, sur les demandes des associations. La nouvelle demande de l'association «Kalifuda » a-t-elle fait l'objet de la même procédure ou bien l'envoi d'une lettre au Conseil doit-il être pris en considération ?

Monsieur CELERIER ajoute qu'il a fait sa déclaration par écrit, car certaines de ses remarques au Conseil précédent ne semble pas avoir été prises en compte dans le procès verbal.

Monsieur MUNNIER souligne que les Commissions font des propositions aux Conseils.

Madame RICHARD pense qu'un certain nombre d'amendements doivent être pris en compte ; il importe de mener rapidement une réflexion sur la réponse aux associations.

Madame RICHARD estime ce budget non pas serré mais bien assis sur ses bases, avec des marges de manœuvre permettant de définir les priorités que peuvent retenir le Conseil dans l'intérêt du contribuable.

Madame BELDENT fait remarquer que le virement à la section d'investissement est de 150 000 € supérieur à la couverture du capital de l'emprunt et que les possibilités financières raisonnables de la Communauté de Communes ont été prises en compte ; un autofinancement plus important serait très risqué et irrémédiable, ce qui en l'état actuel des choses, ne peut être pratiqué dans l'intérêt du contribuable.

Monsieur GOULLIEUX tient à dire, à la suite de certaines remarques dont celles de Monsieur CELERIER, que la Communauté de Communes n'a pas augmenté les dépenses puisque tout budget est un outil de prévision.

Ce qui est important n'est pas de prévoir un peu plus en dépenses, mais de considérer les chiffres des comptes administratifs qui donnent la réponse.

En outre, ce n'est pas parce que la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) a augmenté, qu'on doit la dépenser.

Quant à l'emprunt, la gestion de la trésorerie est capitale, et l'inscription d'un emprunt bien préférable à des avances de trésorerie beaucoup plus onéreuses. Il faut bien prévoir tout ceci.

Enfin les analyses relatives au Contrat de Territoire ont bien démontré une grande stabilité de la dette au cours des prochains exercices.

Monsieur GEIST souligne, en matière d'attribution des subventions aux associations, l'excellent travail fait par les Commissions. Par rapport à cette demande de l'association « Kalifuda » pour 20 000 €, Monsieur GEIST rappelle que la demande initiale était de 5 000 €, et que cette demande a été la base de travail de la commission compétente.

Il regrette cette demande tardive après le premier vote sur le budget.

Pour répondre à Monsieur CELERIER, Monsieur GEIST précise que les dépenses de la Communication n'évoluent pas de la manière dont cela a été dit, si l'on s'attache à la fonction « Communication » et aux recettes dont elle bénéficie par ailleurs, notamment du Contrat C.L.A.I.R.

Monsieur GEIST ajoute que la dépense la plus marquante est celle du topo guide des randonneurs, qui a été présentée au Conseil.

Pour Madame RICHARD, le débat n'aurait sans doute pas pris cette ampleur si la subvention demandée par l'association « Kalifuda » avait été accordée.

Monsieur GOULLIEUX regrette la présentation tardive de cette nouvelle demande de subvention.

Il importe donc de définir à l'avenir des règles et critères précis pour l'attribution des subventions.

Monsieur FOURMY suggère de fixer un crédit pour les subventions complémentaires à attribuer au cours de l'année.

Madame BELDENT répond que cette ligne avait été prévue en 2002, mais refusée par le contrôle de légalité.

Pour Monsieur BIMBI, il y a des besoins et compétences nouveaux, et il convient d'adapter l'attribution des subventions (Cap Briard, Kalifuda,...).

Monsieur GEIST pense qu'il faut aussi analyser l'émetteur de la demande de subvention, sans bien sûr nier le bien fondé de la demande. C'est le cas pour Cap Briard, où l'Etat par l'Education Nationale, est concerné lui aussi.

Madame RICHARD souhaite que l'on se prononce sur la demande de Monsieur CELERIER d'affecter davantage à l'investissement.

Monsieur CELERIER répond qu'il a fait valoir son point de vue et donné ses conclusions, sans vouloir aller à un vote.

Monsieur LAROCHE rappelle que le virement à la section d'investissement est de 150 000 € supérieur à la seule couverture du capital de l'emprunt.

Monsieur CELERIER souhaite que les emprunts contractés dans le cadre du budget fassent l'objet d'une information au Conseil, ce dont il est pris acte.

Monsieur RIGAULT juge que le projet de budget présenté, ne prend pas en compte toutes les remarques formulées depuis quinze jours et s'abstiendra.

Madame DUPONT-PIERRE répond que le bureau et la Commission des Finances ont arrêté une position le 07 avril dernier à la majorité absolue (abstentions de Mme RICHARD et M. MARTIN), ou bien alors c'est qu'il n'y a pas eu de véritable dialogue.

Madame RICHARD répond à Madame DUPONT-PIERRE qu'il y a eu des abstentions sans volonté de blocage, et qu'il y a eu une discussion reprenant les arguments développés aujourd'hui.

Monsieur LAROCHE rappelle les décisions prises et notamment le document informatique de suivi des dépenses et recettes au cours de l'année, pour analyser les marges de manœuvre et les actions qui pourraient être prises en compte.

Madame BELDENT tient à redire les chiffres des Comptes Administratifs qui importent.

En 2002, la différence entre dépenses (dont la couverture du capital de l'emprunt, comme il a été dit plus haut) et recettes est de 7 464 € (5 081 508 € en dépenses, 5 074 044 € en recettes) ; l'excédent très important a été réduit à 269 596 € en raison d'un fort déficit d'investissement.

En 2003, les dépenses sont de 5 441 763 € et les recettes de 5 472 186 €, soit une différence de + 30 423 € (plus un excédent à 475 205 €).

5 590 292 € de dépenses et 5 664 274 € de recettes en 2004 soit + 73 982 €. Tout cela montre, le compte administratif est réel, la différence très faible entre dépenses et recettes.

En 2004, si l'on retire la recette exceptionnelle de la piscine, le chiffre est ramené à 23 000 €.

On peut donc parler de fragilité et de marge de manœuvre étroite.

Puis, il est passé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
APPROUVE LES CHAPITRES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT DU BUDGET UNIQUE 2005 DES « SERVICES GENERAUX »
DANS LES MEMES CONDITIONS DE MAJORITE ABSOLUE SOIT :**

29 pour : Mme BELDENT et pouvoir de M. BAR, M. RICHARD et pouvoir de M. DELAERE, M. RONDEAU, Mme DUPONT-PIERRE, M. CHATENOU, M. TARTAR, M. GOULLIEUX et pouvoir de M. LA GRECA, M. LAROCHE et pouvoir de M. BOSDURE, Mlle FARGET, M. FORTIER, M. BARRAULT, M. DELAITRE, M. FOURMY et pouvoir de M. DE CUYPERE, M. ROMANOW, M. PERLICAN et pouvoir de M. BOURGUIGNON, Mme ROBCIS, M. GEIST, M. SPECQUE et pouvoir de M. HINCELIN, M. BOISDRON, M. ARNOULT, M. PRISE, M. OFFROY -

**3 contre : M. VILLEDIEU, M. CELERIER, M. FURNARI -
et 16 abstentions : M. MUNNIER, Mme GUILLONNEAU et pouvoir de Mme PONS, Mme BIMBI (suppléante) , M. BEN MANSOUR, Mme ABELOOS, Mr MARTIN, Mr SUSINI et pouvoir de Mme LACOMBE, M. FAYOLLE et pouvoir de Mme PARIS, Mme BUSCH, M. BIMBI, Mme RICHARD, M. RIGAULT et pouvoir de M. LEFEVRE.**

* * *

QUESTIONS DIVERSES :

→ DEMANDE DE CAUTION D'EMPRUNT DE L'ASSOCIATION « ELAN » :

Le Conseil Général interrogé par Monsieur RIGAULT, la Sous Préfecture interrogée par Madame BELDENT ont répondu que la demande de caution doit faire partie des compétences de la Communauté de Communes, mais également que les statuts de la Communauté de Communes doivent prévoir la caution des emprunts, ce qui n'est pas le cas.

Il sera donc répondu en ce sens à l'association « ELAN ».

→ Madame BELDENT donne connaissance d'une lettre adressée par Madame RICHARD, Maire de La Ferté sous Jouarre, rappelant que certaines associations doivent être relouées en raison de projet de lycée.

C'est le cas de la CARED par laquelle Madame RICHARD sollicite un relogement au Pôle Social Intercommunal, 17 rue de Reuil.

Madame BELDENT a pris contact avec la directrice de la CARED, dans la mesure où ce relogement était tout à fait envisagé (ce que confirme Monsieur GEIST), il interviendra donc dans les meilleurs délais, à une date qui sera communiquée dès qu'elle sera arrêtée.

→ Monsieur DELAITRE demande des informations au sujet de la Maison Montmirail.

Madame ABELOOS précise qu'elle fonctionne depuis 2002 en collaboration avec l'A.C.I.F. et la C.A.F. Elle accueille tous les après-midi les habitants des H.L.M. et propose des activités favorisant l'intégration, avec d'autres projets envisagés (pose doudous, pratique du jeu, ...).

→ Le prochain Conseil est fixé au 18 mai 2005 à 19h30.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le

La Présidente,

J. BELDENT